

Québec, le 26 janvier 2011

Madame Renée Loiselle  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière  
à Saguenay**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission du BAPE chargée de l'examen du projet précité vous soumet les demandes suivantes :

1. Dans votre lettre du 22 décembre 2010 (document déposé DQ5.1), vous indiquez à la commission au sujet de la valorisation du résidu de traitement de la brasque usée que : « La compagnie compte développer un marché pour ces produits d'ici cinq ans », quelle est l'année de référence (année 0) ? S'agit-il du premier délai accordé à Rio Tinto Alcan car M<sup>me</sup> Lisa Gauthier de la Direction régionale de votre Ministère semblait faire allusion à un délai précédent lors de l'audience publique : « Il y avait une période qui avait été posée comme une période de cinq (5) ans pour trouver des options pour valoriser ces sous-produits-là [...] » (DT2, p. 95, lignes 3691 et 3691).
2. Le Ministère indique qu'une cible d'intensité de 2 tonnes de GES par tonne d'aluminium produite avec la technologie AP50 se veut une approche conservatrice de Rio Tinto Alcan (M. Stéphane Nolet, lettre du 15 octobre 2009 adressée à M<sup>me</sup> Guylaine Bouchard, PR6)? Quelles cibles d'intensité d'émissions de GES par tonne d'aluminium produite avec les technologies AP50 et AP60 seraient réalistes selon le Ministère? Quels sont les moyens que Rio Tinto Alcan pourrait mettre en œuvre pour y parvenir ?
3. La commission aimerait obtenir les statistiques (nombre et date) pour les journées de smog estival et les journées de smog hivernal pour le Saguenay de 2000 à 2010 ?

4. Pourriez-vous fournir à la commission une mise à jour pour l'an 2010 du document déposé DB10 portant sur les données de l'indice de qualité de l'air ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 28 janvier prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission